



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 00, mardi le 4 octobre 2022, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

No de la demande :	DM 22-09
Nom du requérant :	Sylvie Labrecque
Emplacement :	102 rang du Bas-de-la-Rivière
Objet de la demande :	Autoriser un terrain d'une profondeur moyenne de 44.1 mètres au lieu de la norme prescrite de 60 mètres.
No de la demande :	DM 22-10
Nom du requérant :	Sylvain Bourassa
Emplacement :	81 avenue Jacques-Cartier
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un cabanon avec un toit plat une pente.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20 septembre 2022

Annick Lafontaine
Greffière